

Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**



FFSA
COUPE DE
FRANCE **RALLYE**



28^{ème} RALLYE REGIONAL du CANTAL

07 et 08 septembre 2024

REGLEMENT PARTICULIER

REGLEMENT PARTICULIER
28^{ème} RALLYE REGIONAL DU CANTAL
07 et 08 septembre 2024

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès l'obtention du permis d'organisation FFSA
Ouverture des engagements :	Dès parution du règlement
Clôture des engagements :	Lundi 26 aout 2024 à minuit.
Parution du road-book :	Samedi 31 aout 2024
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 1 septembre 2024 de 9h00 à 17h00 et le Samedi 07 septembre 2024 de 9h00 à 19h00
Vérifications administratives :	Samedi 07 septembre 2024 de 13h30 à 18h30 Aire évènementielle à AURILLAC
Vérifications techniques :	Samedi 07 septembre 2024 de 14h00 à 19h00 Aire évènementielle à AURILLAC
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 07 septembre 2024 à 14h00
1^{ère} réunion des commissaires sportifs :	Samedi 07 septembre 2024 à 18h30 PC Course Aire évènementielle AURILLAC
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 07 septembre 2024 à 20h30 PC Course Aire évènementielle AURILLAC
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 07 septembre 2024 à 20h30 PC Course Aire évènementielle AURILLAC
Départ de la 1^{ère} voiture :	Dimanche 08 septembre 2024 à 7h15
Arrivée de la 1^{ère} voiture :	Dimanche 08 septembre 2024 à 14h33
L'ordre des départs sera :	VHC- voitures modernes– VHRS - VMRS
Vérifications finales :	Dimanche 08 septembre 2024 à l'arrivée du rallye Garage MECA RECTIf, 64 av de conthe15000 AURILLAC Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 08 septembre 2024 PC Course Aire évènementielle AURILLAC : 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des trophées :	Dimanche 08 septembre 2024 – 1/2 heure après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent – Aire évènementielle AURILLAC

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise le 28^{ème} Rallye Régional du Cantal 2024 en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le n° 497 le **12juillet 2024**

COMITE D'ORGANISATION

Présidents : Francis VERBIGUIE et Dimitry SOLIGNAC
Membres : Comité directeur de l'ECURIE DES VOLCANS

Secrétariat du rallye : 129 Avenue de conthe 15000 AURILLAC

Téléphone : 06.37.17.93.15

Permanence du rallye :

- **129 Avenue de conthe 15000 Aurillac**, de 8h00 à 19h00, jusqu'au 06 septembre 2024
- puis à l'**Aire événementielle à AURILLAC** les 07 et 08 septembre 2024 Tél : **06.37.17.93.15**

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

ECURIE DES VOLCANS 129 Avenue de conthe 15000 Aurillac

1.1P OFFICIELS

Président du Collège :	Michel BEAULATON	3816/1613
Membres du Collège :	Catherine PASTORECK	15145/1603
Directeur de course :	Thierry DUPECHER	3564/1606
Directeurs de course adjoints PC	Michel DESMARIE	19848/1601
Directeurs de course adjoints PC		
Directeurs de course & adjoints aux ES :		
ES 1/3/5	Serge DEBENETTI	220687/1004
Adjoint	Didier TREBOSC	20791/0904
ES 2/4/6	Patrick VAUDOUR	228853/0915
Adjoint	Francis MARTY	24184/0915
Informatique classement :	Julie VALENTIN	15145/1603
Médecin chef :	Dr Christine LESPIAUCQ	46467/1602
Commissaires techniques :	André BOIVIN	3572/1607
	Serge PEGOLOTTI	6047/1603
	Jacques MONTJOTIN	8818/1613
Chargés des relations avec les concurrents :		
	Jean Louis THOLONIAS	15106/1613
Voiture Tricolore sécurité DC	Christian SIGNORET	2880/1602
Chargé des relations avec la presse :	Françis VERBIGUIE	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 28^{ème} Rallye Régional du Cantal 2024 compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2024 Coefficient 2
- le challenge 2024 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne (16)
- le challenge rallye 2024 de l'ASACA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront leur accusé de réception d'engagement.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P, DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 28^{ème} Rallye Régional du Cantal 2024 doit adresser à **l'Ecurie des Volcans 129 avenue de conthe 15000 AURILLAC**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 26 Aout 2024** à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 75 voitures maximum.

Si le maximum des engagés au 7^{ème} Rallye du Cantal VHC (15 voitures), au 7^{ème} Rallye du Cantal VHRS (20 voitures) et au 7^{ème} Rallye du Cantal VMRS (10 voitures) n'est pas atteint, le nombre des engagés du 28^{ème} Rallye du Cantal pourra être augmenté, sans que le nombre total des engagements aux quatre rallyes ne dépasse 120.

Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

3.2.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à **l'ordre ECURIE DES VOLCANS**, les chèques seront encaissés après le rallye.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Dimanche 08 septembre 2024 **Aire événementielle à AURILLAC**

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le 28^{ème} Rallye Régional du Cantal 2024 représente un parcours de 65 Kms
Il est divisé en 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,130 Km

- ES 1-3-5 PRUNET 5,600 Km
- ES 2-4-6 LADINHAC 7,110 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu les :

- Dimanche 1 septembre 2024 de 9h00 à 17h00
- Samedi 07 septembre 2024 de 9h00 à 19h00

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 8P : RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9P. : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

Les prix seront expédiés sous huit jours après vérifications. Les prix et coupes ne sont pas cumulables

Coupes : il est prévu une coupe :

- aux 3 premiers scratch
- aux 3 premiers de groupe et de classe
- à la première féminine avec bouquet de fleurs

Prix en espèces : Répartitions des prix :

GENERAL	1 ^{er} 350 €	2 ^{ème} 300 €	3 ^{ème} 250 €
GROUPES	1 ^{er} 220 €	2 ^{ème} 150 €	

CLASSES

1 à 5	6 à 9	10 et +
200 €	200 €	200 €
	120 €	120 €
		80 €

EQUIPAGES FEMININS si plus de 3 équipages : 1^{ère} 100 € 2^{ème} 1 coupe plus bouquets de fleurs